

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 27 octobre 2009.

Présents : Mmes S.Barke, V.Haitce, M.Petit-Anoro, K.Ramon,
Mrs P.Duvert, J.L.Leblanc, J.L.Robert, P.Robert, J.Savonet.

Absences excusées : Mme C.Bouin,
Mrs R.Guillen, P.Lacroix, V.Merle, T.Rodriguez, S.Schaak.

Procurations :

C.Bouin a donné procuration à S.Barke,
P.Lacroix a donné procuration à V.Haitce,
R.Guillen a donné procuration à JL.Robert,
V.Merle a donné procuration à M.Petit-Anoro

Secrétaire de séance : Pascal DUVERT

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 28 mai 2009
- Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par Tisséo
- Vote des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle des Coteaux de l'Ariège (SIEMCA)
- Transfert de la médecine du travail au Centre de Gestion
- Transfert de l'instruction du droit des sols au SICOVAL
- Décision Modificative budgétaire
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18 heures.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2009.

Vote POUR à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil du 28 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

2) Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par Tisséo.

Dans le cadre de la révision du Plan de déplacement urbain proposé à la consultation, le conseil municipal apporte les observations suivantes.

Le PDU ne prend pas en compte dans un délai suffisamment rapproché le prolongement de la ligne B du métro. Les élus de Goyrans au conseil de communauté sont solidaires de la position prise par le conseil de communauté et sont par ailleurs, très attachés à la desserte de la zone d'activité de Labège-innopôle par le métro. Malgré la concertation le PDU ne va pas au bout du débat notamment en terme de coût et de budget.

Le point positif se traduit dans les faits par la mise en place du Transport à la demande (TAD 119) pour assurer notamment la desserte entre notre village et le terminus de la ligne B actuel de Ramonville saint Agne. Cependant aucun dispositif transverse complémentaire ne prévoit

de relier les villages des coteaux de l'Ariège avec la zone d'activité de Portet/s/garonne-Saint-Simon.

Le SICOVAL a demandé que chaque conseil municipal se prononce afin de soutenir la position adoptée en conseil de communauté. Monsieur le maire confirme ne pas comprendre l'intérêt de la démarche mais souhaite que, dans un souci de cohérence avec le vote émis par les représentants de la commune au conseil de communauté du SICOVAL, le conseil adopte une position vis-à-vis de ce plan de déplacement urbain.

Monsieur Robert Patrice fait remarquer que quelles que soient le bien fondé de cette prise de position, et en l'absence d'enjeu, il serait souhaitable de notifier un désaccord pour manifester un refus d'ingérence du SICOVAL dans des compétences qui ne sont pas les siennes, faisant référence à la charte d'aménagement du territoire.

Monsieur le Maire pose la question suivante :

Le conseil municipal rejette-t-il le Plan de Déplacement Urbain (PDU) ?

Vote : Oui 11, Abstention 1, Non 1. Le PDU est rejeté à la majorité.

3) Vote des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle des Coteaux de l'Ariège (SIEMCA)

Une réunion intercommunale a eu lieu Mercredi dernier conviant les élus du SIEMCA et les maires des communes d'Aureville, Clermont Le Fort et Goyrans. Il s'agissait notamment de finaliser les nouveaux statuts. La règle de répartition des représentants de chaque commune au sein du conseil syndical a donné lieu à une nouvelle discussion qui a entraîné une nouvelle formulation dans les statuts. Ceux-ci ont été transmis à la préfecture pour avis. Dans l'attente de la réponse, le débat entre conseillers arrive à la conclusion que nous ne pouvons pas voter les nouveaux statuts et décidons de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

4) Transfert de la médecine du travail au Centre de Gestion

L'examen des services proposés par le Syndicat intercommunal à vocation sociale SIVOS à la commune de Goyrans. montre notamment que peu de service sont utilisés. Le service de fourrière pour animaux ne donne pas satisfaction. Le service de médecine du travail est le seul véritablement utilisé. Une solution alternative a été trouvée auprès du centre de gestion pour assurer la médecine du travail.

Monsieur le Maire de la commune propose au conseil municipal de se prononcer pour transférer la médecine du travail au centre de gestion.

Vote POUR à l'unanimité.

La médecine du travail du centre de gestion assurera la nouvelle prestation à compter du 1^{er} janvier 2010.

5) Transfert de l'instruction du droit des sols au SICOVAL

Aujourd'hui, les permis de construire sont instruits par la sous-direction départementale de l'équipement de Villefranche du Lauragais qui par ailleurs instruit correctement nos dossiers.

Le SICOVAL a la compétence pour l'instruction des dossiers relevant du droit des sols.

Monsieur le Maire de la commune propose au conseil municipal de se prononcer pour transférer l'instruction des dossiers relevant du droit des sols au SICOVAL.

Vote : 12 POUR, 1 Abstention. Le transfert au SICOVAL de la compétence pour l'instruction des dossiers relevant du droit des sols est approuvé à la majorité.

6) *Décision de modification budgétaire.*

Le règlement de plusieurs projets nécessite une modification budgétaire.

- a) Une échéance pour le règlement de la réfection des Tennis nécessite un transfert de la rubrique dépenses imprévues à la rubrique investissement pour un montant de 285 € 69
- b) La mise en œuvre de l'école numérique nécessite l'achat d'ordinateur. Une DM en investissement doit permettre de régler, le cas échéant, avant mars la facture.

Vote POUR à l'unanimité.

Adoption de la décision de modification budgétaire à l'unanimité.

7) *Questions Diverses*

a) Compétence « réseau de chaleur »

La question de la prise de compétence par le SICOVAL de la production et de la distribution d'un réseau de chaleur s'est posée en conseil de communauté. Cette prise de compétence nouvelle nécessite une modification des statuts du SICOVAL sans nécessiter de vote de notre conseil municipal.

b) Transports scolaires

Une nouvelle demande d'arrêts supplémentaires a été formulée récemment auprès de la direction des transports du Conseil Général de Haute Garonne. Elle vise à obtenir un alignement des arrêts du bus du Lycée de Pins-Justaret sur celui du Collège Daniel Sorano. Les enfants de la Carrière devraient pouvoir bénéficier de l'amélioration du dispositif de desserte dans les meilleurs délais.

c) Une réunion des communes limitrophes des berges de l'Ariège pour la mise en place d'un garde champêtre va se tenir prochainement. La commune de Goyrans serait sollicitée pour apporter un financement d'un montant annuel de 3000 €

Le débat entre conseillers arrive à la conclusion que nous n'avons pas les moyens de dépenser aujourd'hui cette somme.

L'ordre du jour est épuisé.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 20 heures.